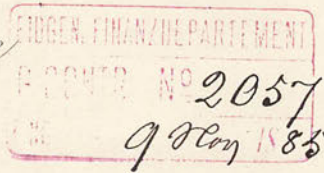


B

Paris le 6 novembre 1885

Legation de Suisse
en
France.



26/25-

Finances
9. XI. 85. -

Monsieur le Président,
Très honorés Messieurs,

Nous avons l'honneur de Vous
informer que, faisant usage de
l'autorisation que Vous avez bien
voulu nous en donner & qui nous
a été communiquée par le Département
Fédéral des Finances dans son télégramme
d'aujourd'hui, nous avons signé et
après mis la nouvelle convention
monétaire conclue entre la France, la

LB

Au haut
Conseil fédéral
à Berne.



Finj 19. 10 Nov. 85.
Munichwambach n. 6
Nov. 85. n. a.

Point
rapport mission
mit Prof. Dr. Brück
Paris und Finj,
Munich

Gric, l'Italie & la Suisse.

Nous vous faisons parvenir
sans ce pli les instruments
de cette convention ainsi que les annexes
qui s'y rapportent; - nous vous
obligeriez en voulant bien nous
accuser réception de cet envoi.

Après, Monsieur le Président,
très-honorés Messieurs, les
assurances de notre plus haute
considération.

Le Ministre
de la Confédération suisse.

Rechtsanwalt d. Finanzdepartements.

Eingefangen und an die Schweizerische
Gesandtschaft in Paris.

Lardy

Bern
den 10. August
1885.

Eidg. Finanzdepartement

Hammere

Originalunterschrift
Protokoll mit Prof. Brück
und Dr. Zwick.

5205.

Bundsrath vom 13. Novbr. 1885.

Paris Graf. C. N.

Original Münzkommision

an Paris, Graf.